

Année 2022 - Déclaration des cadeaux et invitations

Date de remise	Description du cadeau ou invitation	Valeur monétaire explicite ou approximative en euros	Identité du donneur	Indiquer la suite donnée au cadeau ou à l'invitation
Février	Champagne	40 euros	Accor Arena	Partagé en interne au cabinet à l'occasion d'un pot de départ
Février	Carte de golf	325 euros	Golf de Longchamp	Non activée
Février	Carte d'invité d'honneur	1000 euros	Le Tir	Refusée, renvoyée au donateur
Avril	Carte Universcience 2 personnes	Pas de prix indiqué	Universcience	Conservée par l'adjoint
Mai	Maillot de foot La Lucarne	50 euros	La Lucarne	Conservé par l'adjoint
Octobre	Basket	90 euros	20 km de Paris	Conservé par l'adjoint



VILLE DE
PARIS

Prénom et Nom de l'Élu.e : Pierre Rabadan

Novembre	Bouteille de vin	20 euros	ISC International Business School	Partagé en interne au cabinet à l'occasion d'un pot
Décembre	Un tee-shirt et une bougie	25 euros + 28 euros	Orange	Conservé par l'adjoint

Date et signature : 17/02/2023

En application du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la Commission de Déontologie garantit que les données recueillies dans ce document sont strictement confidentielles : leur accès et traitement sont limités aux seuls agents expressément habilités du Secrétariat de la Commission de Déontologie.

Le droit d'accès et de rectification le cas échéant de ces données peut être exercé en s'adressant au Secrétariat de la Commission de Déontologie, 5, rue de Lobau 75004 PARIS.

Les informations destinées à renseigner la notice individuelle consacrée à chaque Élu.e sur Paris.fr sont signalées comme telles.

Ces données seront conservées toute la durée de votre mandat ainsi que les trois années suivantes dans le cadre du droit de suite.

Si vous estimez, après avoir contacté le Secrétariat de la Commission de Déontologie, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) - 3 place de

Fontenoy 75007 Paris ou <https://www.cnil.fr/fr>.